



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 04 avril 2023 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 033-253306617-20230404-2023\_20-DE

*S'LO*

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 28/03/2023

Etaient présents : 41

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
<b>CDC du Fronsadais</b>				<b>CDC du Grand Saint Emilionnais</b>			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur DUBOUREAU		<b>CDC de l'Estuaire</b>			
<b>Communauté d'Agglomération du Libournais</b>				Monsieur LAISNE	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT		Monsieur GACHARD	P	Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	EX	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	P	Monsieur GUILHEM		<b>CDC du Pays de St Aulaye</b>			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	EX	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	EX	Madame LECOULEUX	P	Monsieur SAUTREAU		Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	EX	Madame HABET-GIRARD		<b>CDC Latitude Nord Gironde</b>			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	EX	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	EX	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	P	Monsieur DUPONT	
<b>CDC du Grand Cubzaguais</b>				Madame LEGAI	P	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur TELLIER (démissionnaire depuis le 07.03.23)		Madame CLEDAT		<b>CDC de Blaye</b>			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	EX			Madame GADRAT	EX	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC		Monsieur MIEYEVILLE		Monsieur BERNARD	EX	Monsieur VIGNON	

		Madame POIRIER		Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Titulaires		Suppléants		Reçu en préfecture le 14/04/2023
CDC Isle Double Landais				Publié le MUNDWEILER SLO
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS		ID : 033-253306617-20230404-2023_20-DE
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL		

P = Présentiel      V = Visioconférence      PP = Présentiel partiel      Ex = Excusé

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

- Madame KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame GANTCH, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais.
- Madame GADRAT, Déléguée titulaire de la CDC de Blaye, donne procuration à Monsieur DUEZ, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC de Blaye.
- Monsieur BLAIN, Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde, donne procuration à Monsieur RENARD, Vice-président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde.
- Monsieur JOLY, Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais, donne procuration à Monsieur POTIER, délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais.
- Monsieur MARTINET, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur VACHER, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais.
- Madame HOPER, Vice-Présidente du Smicval et Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur LE GAL, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais.
- Madame LEMOINE, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame FONTENEAU, Vice-Présidente et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais.
- Monsieur BERNARD, Délégué titulaire de la CDC de Blaye, donne procuration à Monsieur CARREAU, Délégué titulaire de la CDC de Blaye.
- Monsieur HALLAIRE, Délégué titulaire de la CDC du Pays de Saint Aulaye, donne procuration à Monsieur RESENDE, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais.

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,  
Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,  
Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras

Monsieur Richard BARBE, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais est arrivé en cours de séance, soit à 14h41.  
Madame Fabienne FONTENEAU, Déléguée titulaire de la CALI est arrivée en cours de séance, soit à 14 heures 44.

Sur les 48 Délégués titulaires qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 04 avril 2023, 43 d'entre eux étaient présents ou représentés.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 033-253306617-20230404-2023\_20-DE

## DELIBERATION N° 2023 - 20

**Objet : Autorisations de Programme/Crédits de Paiement 2023**

**Rapporteur : Jean-Claude ABANADES**

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	48
Nombre de membre présents	34
Nombre de procurations	09
Nombre de votants	43

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-19 du 04 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023.

Considérant que suite au vote du Budget Primitif 2023, il est proposé d'actualiser les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (APCP) afin de tenir compte :

- de l'exécution budgétaire 2022
- des crédits votés au BP 2023
- du déroulement des projets

### • Opération 74 APCP N° 15 Smicval Market Estuaire

Le 12 avril 2022, le comité syndical du Smicval a voté le montant de l'APCP de 2 430 000€ TTC.

La création d'une convention d'un groupement de commande permettant au deux entités (Smicval et CCE) de porter un projet commun tout en étant protégées juridiquement a amené au décalage du choix du maître d'œuvre au mois de juin 2022 justifiant ainsi les réductions de dépenses sur les postes des prestations intellectuelles (SPS, BCT...).

De plus, concernant l'achat du terrain, celui-ci devait être acheté en 2022 mais au vu de l'avancement du dossier d'étude et de la rédaction du permis de construire (Dépôt du PC fin décembre 2022), les limites de propriétés de chaque parcelle (Smicval et CCE) n'ont été précisées qu'au mois de janvier de cette année reportant ainsi l'achat du terrain sur l'année 2023.

Au vu des éléments du projet, il est proposé de conserver le montant de l'autorisation de programme n°15 et de recalculer les crédits de paiement annuels en fonction de l'exécution budgétaire 2022, les crédits non utilisés en 2022 seront répartis sur les années 2023 et 2024.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement figure au tableau ci-après et pour un montant total de 2 430 000.00 € TTC :

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

S'LO

ID : 033-253306617-20230404-2023\_20-DE

	Réalisé 2018 à 2021	CP 2022	CP 2023			
AAPC+ annonces légales		0€ <b>-2 112€</b>	2 112.00€ <b>+ 2 112.00€</b>		2 112,00€	
Communication		2 160€ <b>-21 840€</b>	6 000.00€ <b>+ 6 000.00€</b>	24 000€	32 160,00€	
Achat terrain		0€ <b>-129 000€</b>	169 200.00€ <b>+169 200.00€</b>		169 200,00€	
Maître d'œuvre	57 057 €	79 498.26€ <b>-243 471.74€</b>	131 307.42€ <b>+76 314.42€</b>	25 000€	292 862,68€	
Travaux	Contrôle technique	1497,60€ <b>-11 702,40€</b>	10 482.00€ <b>+ 8 082,00€</b>	2 000€ <b>+600€</b>	13 979,60 €	
	SPS	0€ <b>- 7200€</b>	3 483.00€ <b>+2 483,00€</b>	1 000€	4 483,00 €	
	Assurance DO (2%)				0 €	
	Travaux + réseaux	3468,00€	0€ <b>-7000€</b>	890904,00€ <b>-509 096,00€</b>	900 000€ <b>+600 000€</b>	1 794 372,00€
	Aléas de chantier (3%)				66 830,72€ <b>+66 830,72€</b>	66 830,72 €
	Mobilier				33 000€	33 000 €
Equipement (pont bascule, cule, trémie meuble, rayonnage)		0€ <b>-6 000€</b>	6 000.00€ <b>+ 6 000.00€</b>	15 000€	21 000 €	
<b>Total des dépenses/an</b>	<b>60 525 €</b>	<b>83 155,86€ -428 526,14€</b>	<b>1 219 488,42€ -238 904,58€</b>	<b>1 066 830,72€ +667 430,72€</b>	<b>2 430 000€</b>	

- APCR N°16 Déploiement opérationnel de la refonte de la collecte et à la mise en œuvre de la tarification incitative

Après validation des réformes structurelles concernant le nouveau modèle de collecte et la tarification incitative, le Smicval a validé les principaux postes de dépenses permettant l'évolution de son organisation technique nécessaire au déploiement opérationnel.

Une autorisation de programme d'un montant total de **39M€** a été créée et validée, le 6 septembre 2022, pour :

- L'achat et l'installation des équipements de collecte de proximité
- L'achat et l'installation des équipements de collecte de proximité des biodéchets
- L'achat des véhicules de collecte
- L'achat des équipements et véhicules de maintenance et nettoyage
- L'achat et l'installation du contrôle d'accès sur les équipements de collecte
- L'achat et/ou l'évolution des logiciels métiers

Cette autorisation de programme permet de faciliter les dépenses pluriannuelles concernant ces projets, d'ajuster le calendrier des commandes et lisser la charge financière sur la durée du déploiement. Seuls les crédits de paiement annuels qui correspondront à la livraison et au paiement des factures seront inscrits sur les exercices correspondants.

Au vu du déroulement du déploiement et des délais inhérents à l'approvisionnement de ces équipements, il est proposé de conserver le montant initial de l'autorisation de programme N°16 et d'ajuster la répartition des crédits de paiement annuels en concordance avec les prévisions budgétaires 2023, les crédits non affectés en 2023 seront répartis sur les années suivantes.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

après et pour un montant

ID : 033-253306617-20230404-2023\_20-DE

S'LO

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement figure au tableau ci-après  
total de 39 000 000,00 € TTC :

	Poste de dépenses	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total
Refonte de la collecte	Achat et installation d'équipements de collecte de proximité hors biodéchets Bornes aériennes /semi-enterrées / enterrées OMR /recyclable et carton/verre si besoin		2 745 523,44 €	6 040 000,00 €	6 314 476,56 €		15 100 000,00 €
	Achat et installation d'équipements de collecte de proximité des biodéchets Abribacs / bacs		736 378,80 €	2 483 621,20 €	1 680 000,00 €		4 900 000,00 €
	Achat de véhicules de collecte hors biodéchets 22 camions grues ...en plus des commandes 2021-2022 commandes 2022/2023 et premiers paiements en 2024		- €	4 200 000,00 €	3 300 000,00 €	2 000 000,00 €	9 500 000,00 €
	Achat d'équipements et véhicules de maintenance et nettoyage		678 000,00 €	700 000,00 €	622 000,00 €		2 000 000,00 €
Inciativité	Achat et installation d'équipements pour le contrôle d'accès sur bornes OMR /recyclable/carton/biodéchets		1 084 210,80 €	2 840 000,00 €	2 335 789,20 €	840 000,00 €	7 100 000,00 €
	Achat ou évolution des logiciels		124 800,00 €	100 000,00 €	75 200,00 €	100 000,00 €	400 000,00 €
	<b>Total</b>	- €	<b>5 368 913,04 €</b>	<b>16 363 621,20 €</b>	<b>14 327 465,76 €</b>	<b>2 940 000,00 €</b>	<b>39 000 000,00 €</b>

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir pris connaissance des éléments fournis, le Comité syndical, à la majorité des Membres présents (à noter : les cinq élus de la CDC de l'Estuaire se sont déportés du vote) :

Pour	33
Contre	0
Abstentions	05

Décide :

**Article 1 :**

D'approuver les modifications de l'APCP relatif au Smicval Market Estuaire et de l'APCP relatif au déploiement opérationnel de la refonte de la collecte et à la mise en œuvre de la tarification incitative, dans les conditions énumérées ci-dessus.

**Article 2 :**

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 033-253306617-20230404-2023\_20-DE

S'LO

**Article 3:**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**

**FAIT A ST DENIS DE PILE, le 04 avril 2023**

**Le Président,  
Sylvain GUINAUDIE**

Signé électroniquement par : Sylvain Guinaudie  
Date de signature : 14/04/2023  
Qualité : Parapheur Président SMCVAL

Publié le : 17/04/2023

**Le Secrétaire de séance,  
Michel VACHER**

Signé électroniquement par : Michel VACHER  
Date de signature : 13/04/2023  
Qualité : Parapheur Michel VACHER SMCVAL